



## Conseil Communautaire du 9 juillet 2024

### Délibération n°2024-95

**Thème :**  
**Social**

**Objet :**  
**Présentation du rapport  
annuel des Pompes  
Funèbres  
Intercommunales du  
Briançonnais**

**Pôle :**  
**Cohésion Sociale et  
Territoriale**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 2

Le 9 juillet 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 juillet 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNEOUD, Richard NUSSBAUM, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Hervé PUY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON.

**Étaient représentés :**

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD  
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM.

**Absents excusés :**

Emilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Francine DAERDEN, Guy HERMITTE.

**Absents :**

Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Michèle SKRIPNIKOFF, Thomas SCHWARZ, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD.

**Secrétaire de séance :**

Marine MICHEL

Rapporteur : Jean-Pierre PIC

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2221-49 à 2221-52 portant sur les comptes de fin d'exercice de la régie, de l'information à la collectivité de rattachement dans un délai de 2 mois à compter de la délibération du conseil d'administration et l'annexe du rapport du directeur ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-17-1 qui prévoit que le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel d'activité ;
- VU la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'étude, de création et gestion du Centre funéraire intercommunal ;
- VU la présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 24 juin 2024 ;
- VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 27 juin 2024 ;
- VU l'avis favorable de la Commission cohésion sociale et territoriale du 2 juillet 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le Rapport annuel 2023 de la régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais, annexé à la présente ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Prend acte du rapport annuel 2023 de la régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais, annexé à la présente ;
- Précise que le rapport et l'avis du conseil communautaire seront mis à disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur le site internet de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 12 JUIL. 2024  
Date de Transmission en Préfecture : 12 JUIL. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



**RAPPORT D'ACTIVITE :**  
**POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES**  
**DU BRIANÇONNAIS**

**Janvier 2023 – Décembre 2023**



# Table des Matières

AR Prefecture

005-240500439-20240709-2024\_95-DE  
Reçu le 12/07/2024

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Missions</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Direction</b> .....	<b>7</b>
a- Conseil d'administration.....	7
b- Personnel .....	8
c- Rapport d'activité 2023.....	9
d- Décisions les plus significatives de l'année 2023 .....	10
<b>3. Organisation</b> .....	<b>10</b>
a- Fonctionnement et Travaux .....	10
b- Années 2013 à 2023 .....	11
<b>Conclusion</b> .....	<b>13</b>
a- Abaisser Prix de revient .....	13
b- Accroissement de la productivité .....	13
c- Donner plus de satisfactions aux usagers .....	13
d- Maintenir l'exploitation de la régie au niveau technique .....	14
e- Compte rendu Technique et financier .....	14
f- Programme d'investissement .....	14
<b>Annexe</b> .....	<b>15</b>

## INTRODUCTION

Le Centre Funéraire est situé avenue Adrien Dauvergne, juste au-dessous de l'hôpital, à proximité des maisons de soins et a été ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Il est au cœur d'un quartier en expansion et architecturalement bien intégré dans l'environnement urbain.

Après quelques difficultés d'intégration, tout au début de sa construction, il est à présent bien implanté dans le secteur et les relations sont excellentes avec le voisinage. Sa création a été appréciée par la population qui peut profiter, grâce à lui, d'un accueil qui manquait cruellement aux structures précédemment existantes.

Le bâtiment se scinde en deux parties qui se doivent d'être distinctes conformément à la législation funéraire :

➤ Le centre funéraire :

Lieu de réception et de conservation des corps des personnes décédées qui sont transportées des lieux de décès soit par nos soins, soit par tout opérateur funéraire habilité qui en fait la demande. Il est composé d'une salle d'attente, de salles de conservation des corps et d'un laboratoire ou salle de préparation des corps qui peut être utilisé pour les toilettes mortuaires, l'habillage ainsi que les toilettes confessionnelles des défunts. Dans la partie salon funéraire, nous avons mis en place des serrures électroniques offrant ainsi la possibilité aux familles qui le souhaitent de pouvoir visiter leurs défunts en dehors des heures d'ouverture du Centre Funéraire et les veiller pour celles qui le désirent. L'accès se fait au moyen d'une carte magnétique programmée en fonction des horaires des obsèques des défunts.

➤ Les PFIB :

Lieu de réception des familles pour l'organisation et la préparation des obsèques. Il est composé de bureaux d'accueil des familles, ainsi que d'une salle de présentation des cercueils et accessoires (capitons, poignées, croix, emblèmes civils ou religieux, urnes, croix ou stèles de remarque...), de compositions florales et d'articles funéraires.



Ces deux parties doivent avoir une entrée indépendante l'une de l'autre, ainsi que les lignes téléphoniques, avec numéros d'appels différents. Le public ne peut pas communiquer d'une section à l'autre. Cela serait contraire à la réglementation funéraire. Certains de nos

collègues ont été attaqués par des entreprises concurrentes et ont été contraints d'effectuer des modifications.

AR, Prefecture  
005-240500439-20240709-2024\_95-DE  
Reçu le 12/07/2024

Les Pompes Funèbres Intercommunales gèrent les deux structures dont la comptabilité est commune, mais le fonctionnement indépendant. C'est un fonctionnement en régie autonome avec personnalité morale, c'est-à-dire avec un Conseil d'Administration et autonomie financière. Ce sont les recettes d'exploitation qui génèrent les fonds de fonctionnement et d'investissement.

La décision de l'évolution de la régie municipale en régie intercommunale, ainsi que la construction du Centre Funéraire Intercommunal, a été la conséquence de la loi du 10 janvier 1993, qui permettait l'ouverture à la concurrence dans le domaine funéraire et qui mettait fin à années de monopole. Cette loi a été applicable dans un délai de trois ans pour les établissements et entreprises privés et dans un délai de cinq ans pour les régies municipales, intercommunales et établissements publics. L'échéance pour le monopole de la régie municipale arrivait à la date du 10 janvier 1998.

A partir de cette date, la régie devenait un opérateur funéraire comme un autre, ce qui a amené des opérateurs funéraires à s'installer dans le Briançonnais. Nous avons été confrontés à la nécessité de construire un Centre Funéraire rapidement et la décision a été prise de transformer la régie municipale en une régie Intercommunale.

Notre compétence se limite aux activités funéraires, et depuis le 10 janvier 1998, les opérateurs funéraires publics ne sont plus autorisés à gérer les cimetières, ni accepter les déclarations de décès, cela reste du pouvoir de Police du Maire de chaque commune.

## 1. MISSIONS

À l'origine le Centre Funéraire avait été prévu pour la commune de Briançon, au fil des études, il est apparu clairement que c'était un projet correspondant aux objectifs d'une Communauté de Communes, ce qui a été réalisé. Notre champ d'action s'étend donc sur le territoire des 13 communes appartenant à la Communauté de Communes du Briançonnais et, lorsque nous sommes contactés par des communes environnantes, dans le Queyras, l'Argentiérois, la Vallouise, la vallée de Freissinières, etc... (Environ 25 communes : Aiguilles, Arvieux, Champcella, Embrun, Eygliers, Freissinières, Guillestre, La Batie-des-Vigneaux, La Roche-de-Rame, L'Argentière-la-Bessée, Les Vigneaux, Montdauphin, Pallons, Pelvoux, Prelles, Puy-Saint-Vincent, Queyrières, Réotier, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Sainte-Marguerite, Saint-Martin-de-Queyrières, Vallouise, Vars, Villar Meyer,...)



### Zones d'interventions des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais

Nous pouvons gérer l'organisation d'obsèques sur l'ensemble du territoire et assumer également le transport de corps et l'organisation des funérailles à l'échelon international. Ainsi la livraison du nouveau véhicule a permis de maintenir un service de qualité auprès des familles.



Nous nous efforçons de respecter au maximum l'éthique du Service Funéraire Public en maintenant un service de proximité, en étant à l'écoute des familles, en les soulageant au maximum de la lourdeur et des contraintes administratives et en maintenant le coût de nos prestations au plus bas possible des tarifs.

Une salle de présentation des cercueils permet aux familles de faire leur choix parmi les nombreux modèles exposés. Nous mettons à leur disposition un éventail important d'articles funéraires et de compositions florales.



La tendance actuelle veut que les personnes organisent elles-mêmes leurs obsèques, avant leur décès. À cet effet, nous avons mis en place un choix de contrats obsèques que nous leur proposons grâce au prestataire en assurance MUTAC.



MUTAC est la mutuelle de l'association crématisse.  
La législation ne permet plus aux opérateurs funéraires de proposer des contrats obsèques directement. Les opérateurs funéraires deviennent par ce fait courtier d'assurance et doivent avoir suivi la formation réglementaire afin d'être inscrit à l'ORIAS.

AR Prefecture  
005-240500439-20240709-2024\_95-DE

Par ailleurs, les formations destinées aux agents des Pompes Funèbres, qui étaient initialement réglementaires et habilitantes, font aujourd'hui l'objet d'une formation plus encadrée avec en fin de celles-ci, un diplôme pour chaque spécialité. Ceci afin d'offrir un meilleur service aux familles en deuil.

La prochaine session aura lieu cet automne à laquelle participera les agents entrés dans l'entreprise cette année.

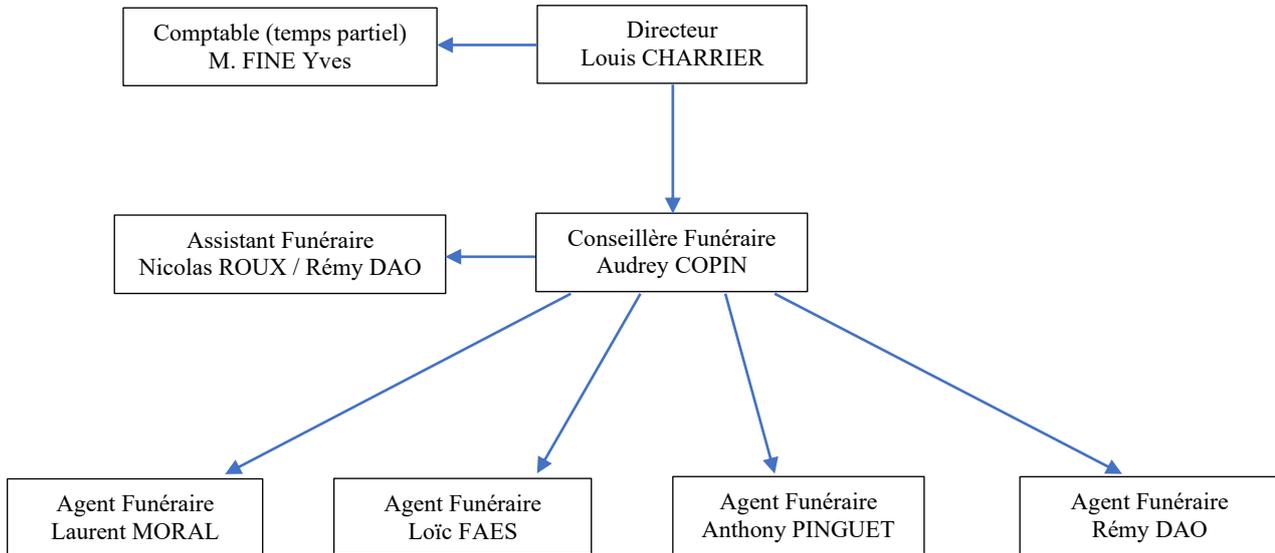
## 2. DIRECTION

### a-Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres, dont un Président, représentant chacune des communes. Il assure la surveillance et la bonne marche de la régie des Pompes Funèbres qui est dirigée par un directeur nommé par le Président.

Composition des membres du Conseil d'Administration :

-  M. DELBANO Jean-Michel, La Salle-les-Alpes, Président
-  Mme VALDENAIRE Catherine, Briançon, Vice-Présidente
-  M. MASSON Jean-Pierre, Villar-Saint-Pancrace, 2<sup>ème</sup> Vice-Président
-  M. MURGIA Arnaud, Briançon, Président C.C.B
-  M. AIMARD Thierry, Val-des-Prés
-  M. CHIAPPONI Jean-Marc, Briançon
-  M. FAUBERT Vincent, Puy-Saint-Pierre
-  M. FONS Olivier, Villar d'Arène
-  M. GALLIANO Nicolas, Saint-Chaffrey
-  M. MICHEL René, Briançon
-  M. PIC Jean-Pierre, La Grave
-  M. POUCHOT-ROUGE-BLANC Georges, Névache
-  M. REY Daniel, Cervières

**b- Personnel :****Organigramme des PFIB**

Nous rencontrons toujours des difficultés à recruter des personnes responsables en mesure de s'investir dans leurs missions et à fidéliser le personnel technique.

Nous rencontrons également des difficultés à recruter des conseillers funéraires aptes à remplacer exceptionnellement les agents.

Malgré cela, l'année 2023 montre peu de mouvement de personnel avec une stabilisation et une évolution des employés déjà en poste en comparaison avec les années antérieures.

- Mouvements de personnels – Année 2023 :

Nom Prénom	Date d'entrée	Date de sortie
ROUX Nicolas	10/07/2023	06/12/2023

## c- Rapport d'activité 2023

DEPENSES			RECETTES		
Nature	BP 2024	CA 2023	Nature	BP 2024	CA 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Charges à caractère général Achat de cercueils et accessoires funéraires Locations immobilières Impôt Sociétés Factures pour tiers Assurances	569 778	297 506	Produits de gestion courante	600 000	679 788
Impôts et taxes	17 000	31 668	Autres Produits de Gestion courante		359
Charges de Personnel	424 100	284 734	Produits Financiers	1 000	
Dotation aux amortissements	54 000	42 357	Produits exceptionnels	1 000	1 058
Charges de Gestion courante	21 000	26 557	Atténuation de Charges		
Charges exceptionnelles	6 600	1 760	Reprise sur provisions	13 900	
Dépenses imprévues			Mandats annulés		
Virement à la section investissement	718 000		Excédent antérieur reporté		
<b>TOTAL</b>	<b>1 810 478</b>	<b>684 602</b>	/	<b>615 900</b>	<b>681 205</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Déficit investissement reporté	4 312		/		
Terrains			Virement de fonctionnement		
Immobilisations incorporelles	2 000	5 692	/		
Construction Bâtiment	600 000		Emprunt		
Installations spécifiques	20 000	4 208	Amortissements Immobilisations corporelles	5 4000	35 357
Matériel de transport	100 000	46 400	/		
Matériel de bureau et informatique	22 000	874	Divers Réserve	4 312	
Mobilier	15 000		/		
Installations générales	13 000		Excédent antérieur reporté	718000	

Emprunts et dettes Assimilés			<b>AR Prefecture</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>776 312</b>	<b>57 174</b>	005-240500439-20240709-2024_95-DE	Reçu le 12/07/2024	776 312 35 357

### Résultats de clôture

Excédent d'exploitation	1 198 890 euros
Déficit d'investissement	- 4 312 euros
Résultat d'exécution	1 194 578 euros

#### **d- Décisions les plus significatives de l'année 2023 :**

-  Approbation du Compte administratif 2023,
-  Approbation du Compte de Gestion 2023,
-  Affectation du résultat 2023,
-  Vote du budget primitif 2024.

## **3. ORGANISATION**

### **a- Fonctionnement et Travaux**

Le fonctionnement d'une régie est soumis aux règles d'un établissement public, mais est un service à vocation commerciale. Les profits ne sont pas notre préoccupation principale. Cependant pour assurer la pérennisation de l'entreprise, nous devons impérativement avoir une gestion rigoureuse et dégager un bilan positif.

Le maintien de la procédure d'accès aux salons funéraires extrêmement souple donne toute satisfaction aux familles. La demande croissante pour ces derniers ne nous permet plus actuellement de satisfaire pleinement aux souhaits des familles. Aussi la nécessité d'un agrandissement des locaux se fait sentir auprès des familles.

En septembre 2023, trois agents ont été envoyé en formation spécialisée « agent funéraire ». Ceci, afin d'assurer un service de qualité auprès des familles et de respecter les règles d'hygiène et de sécurité essentielles dans ce corps de métier.

En octobre et novembre 2023, l'assistante funéraire a été envoyé en formation diplômante pour le poste de conseiller funéraire et maître de cérémonie. Ceci dans la même optique d'offrir et d'assurer un service de qualité pour l'organisation d'obsèques dans le respect des défunts, des familles et du cadre législatif spécifique qu'est le domaine funéraire.

D'autre part le livret à destination des familles trouve sa totale utilité auprès des proches du défunt. La version dématérialisée des modèles de courrier (transmissible par mail sur simple demande) permet par ailleurs de suivre l'évolution numérique des administrations mais aussi l'éloignement géographique de certaines familles.

Pour rappel, ce livret permet aux familles de connaître les formalités à accomplir après les obsèques, les délais à respecter (dans les huit jours, dans le mois et les six mois après les décès), les renseignements concernant les organismes à avertir et des modèles types de courrier à adresser.

Nous effectuons régulièrement des travaux d'entretien et de rénovation dans le Centre Funéraire. Pour l'année 2023, les espaces techniques du centre funéraire ainsi que la salle de repos du personnel ont été repeints.

### b- Années 2018 à 2023

- Prestations (Tableau 2018-2023 ci-dessous) :

Années	Décès pris en charges dans les communes					Mises en bière effectuées			Cérémonies et recueils	Crémations			Inhumations			Exhumations		
	CCB	Hors CCB	Dont Arrivée de corps	Dont Autres P.F	Total	CCB	Hors CCB	Total		GAP	Autres	Total	CCB	Hors CCB	Total	CCB	Hors CCB	Total
2018	215	67			282	231	1	232	144	86	4	90	103	50	153	19	0	19
2019	159	128			287	261	2	263	154	109	3	112	93	59	152	18	2	20
2020	262	67			329	284	3	287	162	113	5	118	111	70	181	7	3	10
2021	241	65			306	263	4	267	152	102	13	115	109	54	163	13	2	15
2022	258	62			320	272	4	276	163	130	5	135	95	69	164	7	2	9
2023	194	62	15	11	256	219	1	220	111	92	4	96	85	51	136	4	4	8



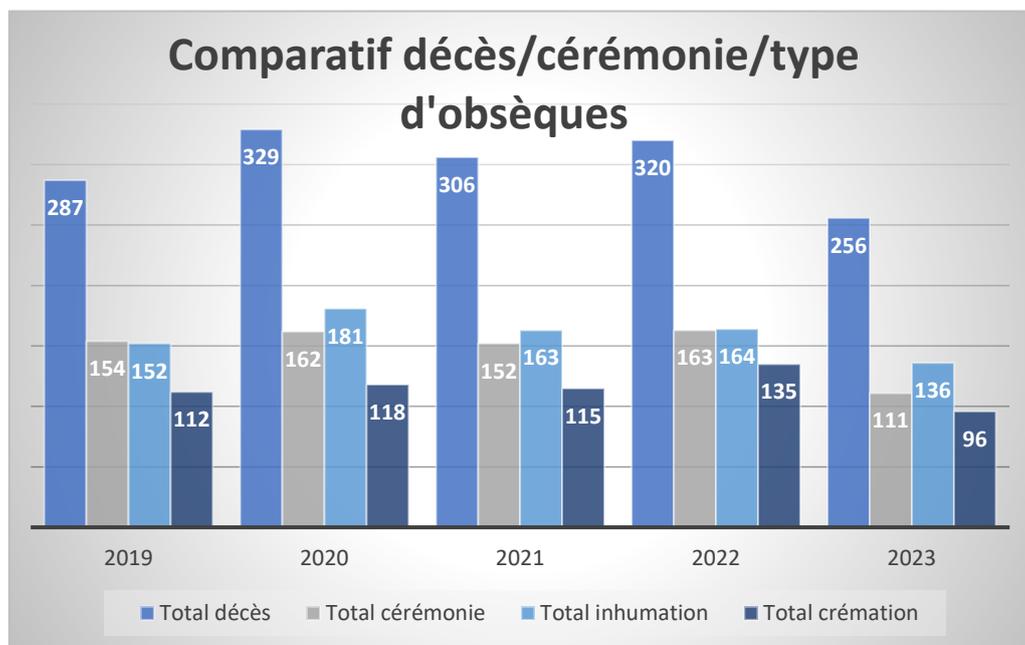
On remarque une baisse du nombre de décès en 2023 (-64 décès dont -58 sur Briançon) qui est une conséquence de la période COVID-19 et de la surmortalité engendrée à cette période.

-Nombre d'inhumations prises en charge et répartition en % en 2023

- Sur le périmètre de la CCB = soit 62.5 %
- Hors de la CCB = soit 37.5 %
- Total année 2023 = 53% d'inhumations.

-Nombre de crémation prises en charge et répartition en %

- Gap = soit 95.8 %
- Autres = soit 4.2 %
- Total année 2023 = 47 % de crémations



On constate sur ces dernières années que le nombre de cérémonies et le nombre d'inhumations sont presque égaux et relativement stables.

Il apparaît également, malgré la baisse de décès, que le nombre de crémations est en constante augmentation. Or on constate qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de cérémonies. Ceci est dû au fait que le crématorium dispose d'une salle aux hommages.

Cela laisse apparaître le manque flagrant d'un espace dédié aux cérémonies (notamment laïques) au sein du centre funéraire, pour les familles souhaitant faire une crémation.

Malgré la situation géographique et la qualité des locaux, ceux-ci restent toujours étroits, notamment face aux demandes des familles. Ce constat conforte la nécessité de construire de nouveaux salons de présentation afin de pouvoir pleinement accompagner les familles.

Ainsi, avec la modification des mentalités et l'augmentation du taux de crémations, les familles, qui ne souhaitent pas de cérémonies religieuses avant un départ pour la crémation, n'ont pas de salle de recueillement au Centre Funéraire et nous nous trouvons un peu démunis, n'ayant rien à leur proposer.

Il apparaît pertinent d'envisager la construction d'une salle de cérémonie dite "salle des hommages".

### **a- Abaisser Prix de revient**

Nous effectuons une mise en concurrence entre plusieurs fournisseurs chaque année pour les fournitures et plus particulièrement les cercueils, capitons, plaques et transports funéraires.

### **b- Accroissement de la productivité**

Sur une grande partie de notre activité l'accroissement dépend du nombre de décès que nous avons à gérer.

L'autre possibilité est lorsque nous effectuons des exhumations.

Nous essayons de les regrouper pour que l'on effectue ces exhumations à l'aide de la mini-pelle lorsque cela est possible afin de limiter le nombre de déplacement.

### **c- Donner plus de satisfactions aux usagers**

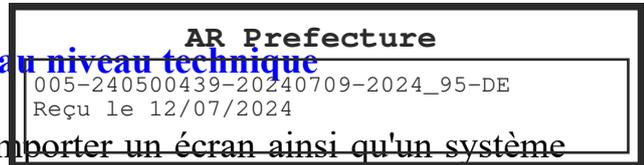
Le personnel suit régulièrement des formations pour satisfaire au mieux les familles endeuillées.

Trois de nos agents sont partis suivre une formation d'agents techniques et une assistante a suivi la formation de conseillère funéraire.

Nous espérons arriver à trouver une solution pour l'agrandissement du centre funéraire ou sa relocalisation afin de garantir plus d'espace technique et une salle aux hommages pour que les familles qui ne souhaitent pas passer dans un lieu de culte puissent faire un hommage de leur choix à leurs défunts.

Cette possibilité est de nos jours devenue indispensable.

#### **d- Maintenir l'exploitation de la régie au niveau technique**



La construction d'une salle aux hommages devra comporter un écran ainsi qu'un système sonore.

Des locaux avec un garage équipé d'une station de lavage pour l'entretien des véhicules car les conditions en hiver sont compliquées.

D'un lieu de stockage des cercueils au centre funéraire pour éviter les déplacements car actuellement ce stockage s'effectue à 2 Km du centre funéraire au bord de la nationale et au niveau d'un croisement à feux ce qui est dangereux pour le personnel.

#### **e- Compte rendu Technique et financier**

Le compte rendu financier figurant en page 9.

La recette de 359 € correspond aux commissions des contrats obsèques MUTAC.

Les tarifs pratiqués sont très inférieurs à la concurrence.

Ils sont décidés par le conseil d'administration des Pompes funèbres et non pas étaient modifiés depuis l'année 2018

#### **f- Programme d'investissement**

L'achat d'un nouveau véhicule de fonction pour le directeur est prévu pour l'année 2024, car le véhicule actuel à 208000 Km et 14 ans.

Sa remise en état aurait nécessité d'importantes et très onéreuses réparations.

L'achat de nouvelles parures de lit des salons et le changement de décorations des salons est prévu pour l'année 2024 pour offrir un cadre plus neutre et apaisant aux familles en deuil.

Une réunion du conseil d'administration doit avoir lieu pour examiner les différents projets, et plus particulièrement l'agrandissement ou le déplacement du centre, ainsi qu'une révision des tarifs due aux différentes augmentations subies au cours de ces deux dernières années.

# Annexes

AR Prefecture

005-240500439-20240709-2024\_95-DE  
Reçu le 12/07/2024

## Amortissements - Année 2023

### 28031

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Honoraires architecte	Sarl ROVAGNA	11/05/2023	5692.5	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			5692.5					

### 28111

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Terrain	CCB	28/11/2018	150 500.00	0	0	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>			150 500.00			0.00	0.00	0.00

### 28131

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Bâtiment CF + PF	CCB	28/11/2018	253 802.89	5	360	12 690.14	51 888.57	64 578.71
Honoraires architecte	Sarl ROVAGNA	31/12/2019	14 355.00	5	360	717.75	2 153.25	2 871.00
<b>TOTAL</b>			268 157.89			13 407.89	54 041.82	67 449.71

### 2805

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Logiciel Informatique	Carbone 14	31/12/2002	6233.64	100	360	0	6233.64	6233.64
Logiciel Informatique	Carbone 14	31/12/2002	400	100	360	0	400	400.00
Création du site internet	Solocal	23/11/2020	1440	100	360	0.00	1440	1440.00
<b>TOTAL</b>			8 073.64			0.00	8 073.64	8 073.64

### 28153

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Tables réfrigérées	Dipro	01/01/2000	3 143.12	20	360	0.00	3 143.14	3 143.14
Scie autopsie	Hygécobel	01/06/2000	751.57	20	360	0.00	751.57	751.57
Vidéo Surveillance	Automatic Alarm	13/06/2001	1 164.71	20	360	0.00	1 164.71	1 164.71
Imprimante Ruban	J.V. Distribution	15/01/2001	1227.98	20	360	0.00	1227.98	1227.98
Meuble Labo	E.I.H.F	01/01/2003	1 082.39	20	360	0.00	1 082.39	1 082.39
Digicodes	J.P.G.	31/12/2002	1 808.40	20	360	0.00	1 808.40	1 808.40
Encadrements concessions	PELMAT EST	31/12/2002	2 685.00	20	360	0.00	2 685.00	2 685.00
Meuble Labo	E.I.H.F	16/07/2001	1 486.38	10	360	0.00	1 486.38	1 486.38
Blindages	PELMAT EST	30/06/2003	1 528.40	20	360	0.00	1 528.40	1 528.40
Machine à graver	HYODALL	27/01/2004	4 600.00	20	360	0.00	4 600.00	4 600.00
Cabine Pelle Mécanique	PAYANT MTP	28/01/2004	2 000.00	20	360	0.00	2 000.00	2 000.00
Container à terre	PELMAT EST	29/01/2004	6 100.00	20	360	0.00	6 100.00	6 100.00
Goupe électrogène	Alpes Matériaux Location	10/04/2004	845.30	20	360	0.00	845.30	845.30
Burineur Makita	Alpes Matériaux Location	11/04/2004	997.54	20	360	0.00	997.54	997.54
Achat de serrures	Gérard&Peysson	02/08/2005	1 757.55	20	360	0.00	1 757.55	1 757.55
Programmation serrures	Gérard&Peysson	02/08/2005	1 006.59	20	360	0.00	1 006.59	1 006.59
Achat de tentes	Lovart	20/10/2005	2 520.00	20	360	0.00	2 520.00	2 520.00
Achat de serrures	Gérard&Peysson	06/12/2005	2 944.75	20	360	0.00	2 944.75	2 944.75
Equipement Frigo. Extérieur	FEMA	28/02/2006	2 485.00	20	360	0.00	2 485.00	2 485.00
Chariot Jack	HYODALL	13/04/2007	1 523.33	10	360	0.00	1 523.33	1 523.33
Rampe réfrigérée	HYODALL	13/04/2007	1 064.09	20	360	0.00	1 064.09	1 064.09
Rampe réfrigérée	HYODALL	13/04/2007	1 064.09	20	360	0.00	1 064.09	1 064.09
Blindages	PELMAT EST	31/05/2014	2 376.00	20	360	0.00	2 376.00	2 376.00
Marteau Piqueur	Gérard&Peysson	28/02/2015	1 136.33	20	360	0.00	1 136.33	1 136.33
Chariot élévateur électrique	Frima Concept	21/12/2018	2 161.70	20	360	421.53	1 740.17	2 161.70
Table funéraire réfrigérée	Frima Concept	21/12/2018	1 010.45	20	360	197.04	813.41	1 010.45
Garniture de table réfrigérée	Frima Concept	21/12/2018	301.60	20	360	58.81	242.79	301.60
Container à terre	PELMAT EST	31/01/2020	12 000.00	20	360	2 400.00	7 000.00	9 400.00
Laveuse pour sols	Comac	30/11/2020	1 759.00	20	360	351.80	733.89	1 085.69
Blindages	PELMAT EST	20/12/2021	3 840.00	20	360	768.00	789.33	1 557.33
Catafalque	Néorite	26/05/2023	4 207.50	20	210	490.88	0.00	490.88
<b>TOTAL</b>			72 578.77			4 688.06	58 618.13	63 306.19

## AR Prefecture

005-240500439-20240709-2024\_95-DE  
Reçu le 12/07/2024

28181

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Installation d'arrosage	Jardivert	31/10/2001	686.02	20	300	0.00	686.02	686.02
<b>TOTAL</b>			686.02			0.00	686.02	686.02

28182

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Remorque	BPA	08/12/2000	1 147.19	20	360	0.00	1 147.19	1 147.19
Véhicule réfrigéré	Ville de Briançon	01/01/2001	13 659.43	20	360	0.00	13 659.43	13 659.43
Rampe réfrigérée	Ville de Briançon	01/01/2001	228.67	20	360	0.00	228.67	228.67
Chariot élévateur	Ville de Briançon	01/01/2001	457.35	20	360	0.00	457.35	457.35
Coffre fort	Ville de Briançon	01/01/2001	1 051.90	20	360	0.00	1 051.90	1 051.90
Pelle mécanique	PFI La Tronche	31/12/2002	11 434.00	20	360	0.00	11 434.00	11 434.00
Aménagements Pelle	LAHO Equipements	31/12/2002	3 608.61	20	360	0.00	3 608.61	3 608.61
Remorque Pelle	LAHO Equipements	11/02/2003	2 892.29	20	360	0.00	2 892.29	2 892.29
Fraise à neige	Comalp	01/01/2006	3 093.65	20	360	0.00	3 093.65	3 093.65
Laguna Renault	Renault Gap	24/08/2010	27245.5	20	360	0.00	27245.5	27245.5
Ford Transit	Garage Silvestre	26/12/2012	16 616.00	20	360	0.00	16 616.00	16 616.00
Fiat Ducato	Garage Pedinelli	13/03/2014	15 961.56	20	360	0.00	15 961.56	15 961.56
Renault VASP PASSY	Lixxbail	17/02/2016	392.08	33,33	360	0.00	392.08	392.08
Renault Traffic Passy Mixte	Sanicar	17/11/2020	44 500.00	20	360	8 900.00	18 887.78	27 787.78
Renault Traffic 3	Gruau	11/05/2023	46 400.00	20	230	5 928.89	0.00	5 928.89
<b>TOTAL</b>			188 688.23			14 828.89	116 676.01	131 504.90

28183

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Logiciel Compta	Magnus	01/01/2000	3 567.31	20	360	0.00	3 567.31	3 567.31
Postes informatique	Multimédialp'	16/03/2000	4 986.76	20	360	0.00	4 986.76	4 986.76
Postes informatique	Multimédialp'	31/12/2002	2 790.14	20	360	0.00	2 790.14	2 790.14
Imprimante Couleur	Multimédialp'	17/07/2003	1 307.85	20	360	0.00	1 307.85	1 307.85
LaserJet Color 4650 DN	Multimédialp'	01/09/2004	2 224.71	20	360	0.00	2 224.71	2 224.71
LaserJet Color 4650 DN	Multimédialp'	22/09/2004	1 674.75	20	360	0.00	1 674.75	1 674.75
Poste informatique	Multimédialp'	12/09/2006	2 258.03	20	360	0.00	2 258.03	2 258.03
Poste Performer PFC D 160	Garnier	30/09/2006	425.50	10	360	0.00	425.50	425.50
Top 1200	Garnier	30/09/2006	54.02	10	360	0.00	54.02	54.02
Caisson 800	Garnier	30/09/2006	329.30	10	360	0.00	329.30	329.30
Armoire 1980X1200	Garnier	30/09/2006	443.26	10	360	0.00	443.26	443.26
Siège Supra ECL	Garnier	30/09/2006	314.50	10	360	0.00	314.50	314.50
Sièges Visiteurs DGM	Garnier	30/09/2006	144.30	10	360	0.00	144.30	144.30
Pied de soutien Performer	Garnier	30/09/2006	140.60	10	360	0.00	140.60	140.60
Vidéo Surveillance	Multimédialp'	08/12/2006	2 374.06	20	360	0.00	2 374.06	2 374.06
Armoire 2 P. 1980X1200	Gaillard Meubles	11/04/2007	332.15	10	360	0.00	332.15	332.15
4 Fauteuils Louis Philippe	Gaillard Meubles	11/04/2007	1 473.18	10	360	0.00	1 473.18	1 473.18
Chaise Louis Philippe	Gaillard Meubles	11/04/2007	142.80	10	360	0.00	142.80	142.80
Bureau Plateau bois	Gaillard Meubles	11/04/2007	323.61	10	360	0.00	323.61	323.61
Portable Sony + sacoche	Multimédialp'	19/10/2007	1 368.57	20	360	0.00	1 368.57	1 368.57
LaserJet Color 4700 DN	Multimédialp'	19/10/2007	2 349.07	20	360	0.00	2 349.07	2 349.07
Ordinateur	Multimédialp'	07/08/2009	1 769.58	20	360	0.00	1 769.58	1 769.58
Ordinateur	Multimédialp'	07/08/2009	1 164.98	20	360	0.00	1 164.98	1 164.98
Téléviseur 94 cm	Multimédialp'	21/01/2010	797.40	20	360	0.00	797.40	797.40
Support TV 94 cm	Multimédialp'	21/01/2010	399.00	20	360	0.00	399.00	399.00
LaserJet Color 4525 DN	Multimédialp'	09/02/2010	1 515.80	20	360	0.00	1 515.80	1 515.80
Ordinateur Vaio	Multimédialp'	12/04/2011	3 009.20	20	360	0.00	3 009.20	3 009.20
Photocopieur Konica C252	B Contact	19/04/2013	3 100.00	20	360	0.00	3 100.00	3 100.00
Ordinateur	Multimédialp'	11/06/2017	1 868.29	20	163	0.00	1 868.29	1 868.29
Ordinateur	Multimédialp'	12/06/2017	1 473.27	20	163	0.00	1 473.27	1 473.27
Ordinateur	Multimédialp'	13/06/2017	1 473.27	20	163	0.00	1 473.27	1 473.27
Photocopieur Toshiba 2010 AC	B Contact	21/12/2018	3 500.00	20	360	682.50	2 817.50	3 500.00
HP Color LaserJet M452dn	Multimédialp'	01/01/2019	1 291.50	20	360	258.30	1 033.20	1 291.50
HP Color LaserJet M553x	Multimédialp'	25/11/2020	898.33	20	360	179.67	377.31	556.98
HP Color LaserJet M553x	Multimédialp'	25/11/2020	898.34	20	360	179.67	377.31	556.98
Téléviseur Philips LCD 43 PUS 7505/12	Multimédialp'	29/12/2020	374.17	20	360	74.83	150.08	224.91
Serveur	Multimédialp'	02/06/2022	4 196.67	20	360	839.33	484.95	1 324.28
Onduleur	Multimédialp'	02/06/2022	505.00	20	365	102.40	58.36	160.76
Ordinateur Portable	Multimédialp'	14/02/2023	624.92	20	314	109.01	0.00	109.01
Ecran	Multimédialp'	10/11/2023	249.92	20	50	6.94	0.00	6.94
<b>TOTAL</b>			58 134.11			2 432.66	50 893.97	53 326.63

**AR Prefecture**

005-240500439-20240709-2024\_95-DE  
Reçu le 12/07/2024

**28184**

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant					
				Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Current
Mobilier bureaux	Garnier	01/01/2000	3 723.80	20	360	0.00	3 723.80	3 723.80
Mobilier bureaux	Garnier	01/01/2000	863.45	20	360	0.00	863.45	863.45
Mobilier bureaux	Garnier	31/01/2001	376.85	20	360	0.00	376.85	376.85
Cireuse	Briançon Hotelier	25/11/2003	722.50	20	360	0.00	722.50	722.50
Armoires de rangement	JPG	10/05/2005	422.80	10	360	0.00	422.80	422.80
Mobilier Salle d'Attente	JPG	08/04/2005	173.90	10	360	0.00	173.90	173.90
Mobilier Salle d'Attente	JPG	25/04/2005	1 021.90	10	360	0.00	1 021.90	1 021.90
Mobilier Salle d'Attente	Kéria	28/04/2005	571.45	10	360	0.00	571.45	571.45
Mobilier bureau	Garnier	30/04/2005	2 673.41	20	360	0.00	2 673.41	2 673.41
Réfrigérateur Compact	JPG	25/10/2007	495.00	20	360	0.00	495.00	495.00
3 écrans ouvrants	Atelier Ollagnier Thierry	09/11/2007	4 140.00	10	360	0.00	4 140.00	4 140.00
<b>TOTAL</b>			15 185.06			0.00	15 185.06	15 185.06
			<b>767 696.22</b>			<b>35 357.50</b>	<b>304 174.65</b>	<b>339 532.15</b>